

Communiqué de presse – 7 octobre 2015

Label "Transition énergétique et climat". Quid du nucléaire ?

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable clôt aujourd'hui une consultation portant sur un projet de décret relatif au label « *Transition énergétique et climat* » pour le secteur financier. Ce label a pour vocation de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique et de porter l'excellence écologique française au plan européen.

Si la SFEN salue cette disposition, elle s'étonne que l'énergie nucléaire, reconnue par le GIEC comme une énergie bas-carbone et, accessoirement, troisième filière industrielle française, ne puisse être éligible à cette labellisation, au même titre que les autres solutions de lutte contre le changement climatique.

La SFEN publie cette semaine sa contribution à la consultation du Ministère. En voici les grandes lignes.

L'énergie nucléaire est une solution industrielle disponible, bas-carbone et efficace

L'énergie nucléaire est une énergie bas-carbone, c'est indéniable. Sur l'ensemble de son cycle de vie (construction, exploitation, démantèlement), ses émissions sont comparables à celles des énergies renouvelables. L'énergie nucléaire émet en moyenne 15g de CO₂/kwh¹, trente fois moins que le gaz (400g/kwh) et cinquante fois moins que le charbon (700g/kwh), au même niveau que l'éolien (11g/kwh) et trois fois moins que le photovoltaïque (45g/kwh).

L'énergie nucléaire a fait preuve de son efficacité. Actuellement, seuls six pays égalent ou dépassent les préconisations du GIEC en matière de mix électrique (80 % d'électricité bas-carbone). Quatre d'entre eux - Suisse, Suède, France et Brésil - ont un mix comprenant une part de nucléaire. 40 % de l'électricité de la Suisse et de la Suède proviennent du nucléaire, 77 % en France². Le Brésil possède deux réacteurs nucléaires.

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)³, depuis 1971 l'énergie nucléaire a permis d'éviter l'équivalent de deux ans d'émissions de CO₂ au plan mondial. A ce jour, c'est la contribution la plus importante des énergies bas-carbone⁴. D'ici 2040, le nucléaire pourrait permettre d'économiser l'équivalent de quatre années d'émissions de CO₂.

En Europe, l'énergie nucléaire permet d'éviter chaque année des émissions de CO₂ équivalentes à celles générées par les trafics automobiles annuels de l'Allemagne, l'Espagne, la France, du Royaume-Uni et de l'Italie⁵ cumulés.

Les centrales nucléaires optimisent leur gestion de l'eau

Dans une centrale nucléaire, l'eau est nécessaire pour les besoins de refroidissement indispensables du procédé de production d'électricité. La quantité d'eau prélevée dans les cours d'eau ou dans la mer varie selon la technologie utilisée.

¹ NEEDS projetc, 2009

² RTE, 2014 http://www.rte-france.com/sites/default/files/bilan_electrique_2014.pdf

³ World Energy Outlook, AIE, 2014 <http://www.iea.org/newsroomandevents/pressreleases/2014/november/signs-of-stress-must-not-be-ignored-iea-warns-in-its-new-world-energy-outlook.html>

⁴ World Energy Outlook, AIE, 2014 <http://www.iea.org/newsroomandevents/pressreleases/2014/november/signs-of-stress-must-not-be-ignored-iea-warns-in-its-new-world-energy-outlook.html>

⁵ Eurostat, 2014

Les systèmes de refroidissement par flux continu (centrales situées en bord de mer ou sur un cours d'eau au débit important) ont besoin d'environ 160 litres/kWh, mais leur consommation totale n'excède pas 1 litre/kWh. En effet l'eau prélevée est retournée presque intégralement à l'environnement, sans aucune pollution. Les tours de refroidissement (ou aéroréfrigérants) utilisent moins d'eau : 6 litres/kWh sont prélevés, dont un tiers seulement s'évapore dans l'atmosphère, le reste étant retourné à la source.

En France, 97,5 % de l'eau prélevée pour produire de l'électricité est retournée dans l'environnement, évaporée ou réinjectée dans le milieu initial, sans être polluée.

Les sites nucléaires préservent la faune et la flore

Les sites nucléaires utilisent les ressources naturelles pour leur fonctionnement. Ils peuvent être implantés au cœur d'espaces naturels le plus souvent riches en biodiversité. Chaque centrale nucléaire prend des mesures pour préserver la faune et la flore présentes sur le site ou à proximité.

En partenariat avec une association locale de protection de la faune et de la flore, des naturalistes interviennent régulièrement autour de la centrale de Chooz (Ardennes) pour valoriser les écosystèmes (défrichage, déboisement, bagage d'oiseaux...). Ce site protégé baptisé « Symbiose », est ouvert au public. Un parcours-découverte permet d'observer des loutres, qui avaient disparu depuis des décennies, des castors, des fauvettes et plus de 90 espèces d'oiseaux.

En Alsace, l'île de Fessenheim, au milieu du Rhin, a été utilisée lors de l'exploitation des mines de potasse. On y stockait, dans des bassins, les surplus de sel. Après l'arrêt des activités minières, EDF a entrepris à partir des années 1990, la réhabilitation des sols et des anciens bassins industriels. L'objectif est d'y créer un marais permettant aux espèces animales et végétales de s'y développer.

La gouvernance et le dialogue avec le public sont exemplaires

Les entreprises de la filière nucléaire sont pleinement engagées dans une démarche d'amélioration continue du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Dès 1981, l'Etat a développé des structures de concertation et d'information. C'est dans ce cadre qu'ont été créées les commissions locales d'information (CLI) autour des installations nucléaires de base, centres de production d'électricité, centres de recherche, centres de stockage de déchets, usine de retraitement, etc. Le dialogue avec le public et la transparence ont encore été renforcés avec la loi Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) de 2006.

Les 38 CLI implantées autour des sites nucléaires français rassemblent élus, syndicats, associations et personnes qualifiées. Elles sont reconnues par le législateur et les parties prenantes pour leur pratique assidue de la concertation.

Les CLI disposent de prérogatives importantes :

- Elles peuvent faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques ;
- Elles peuvent procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site ;
- En cas d'incident ou d'accident, les CLI sont, au même titre que le Préfet et l'ASN, informées dans l'immédiat et tenues informées de la situation ;
- Elles sont partie prenante des Plans Particuliers d'Intervention mis en place autour de chaque installation nucléaire.

La participation du public au processus de décision s'est également accrue, comme en témoigne le recours, désormais courant, à une consultation formelle du public préalablement à certaines décisions de l'ASN, ainsi que l'ouverture des « groupes permanents d'experts » à des personnes

extérieures au secteur nucléaire. Depuis 2001, 5 débats nationaux et 5 débats locaux sur des problématiques nucléaires (construction d'installation nucléaire, de centre de stockage de déchets, de centre de recherche...) ont été organisés, y compris sur internet, permettant au grand public de s'exprimer et de poser des questions.

Par ailleurs, les exploitants d'installations nucléaires multiplient les démarches d'ouverture et d'information pour permettre, autant que les contraintes de sécurité des installations le permettent, des visites de site, des réunions d'information, des animations pédagogiques...

L'énergie nucléaire exclue du label « Transition énergétique et climat » pour le secteur financier

Pour bénéficier du label, une activité doit présenter une empreinte environnementale performante. Plusieurs indicateurs - dans les domaines du changement climatique, de l'eau, des ressources naturelles et de la biodiversité - permettent de l'évaluer. Le label exige également une gestion active de tout risque majeur de controverse environnementale, sociale ou de gouvernance.

Le référentiel du label « Transition énergétique et Climat »¹ exclut du périmètre d'investissement des fonds labellisés, les sociétés dont l'activité relève de l' « *ensemble de la filière nucléaire* ».

La filière nucléaire en France, c'est 220 000 salariés, plus de 6% des emplois de l'industrie, plus de 2 500 entreprises dont plus des 2/3 sont présentes sur les marchés internationaux, la 4^{ème} R&D nationale en matière d'investissements.

Contact presse : Isabelle JOUETTE

Tél. : 01 53 58 32 20

isabelle.jouette@sfen.org

 @SFENorg

La SFEN (Société Française d'Energie Nucléaire) est une association scientifique dont l'objet est de favoriser le progrès des sciences et technologies nucléaires. Elle contribue au développement des connaissances de toutes celles et ceux qui s'intéressent à l'énergie nucléaire. Elle compte plus de 4 000 membres en France. La SFEN est membre fondateur de la European Nuclear Society et de l'initiative Nuclear for Climate.